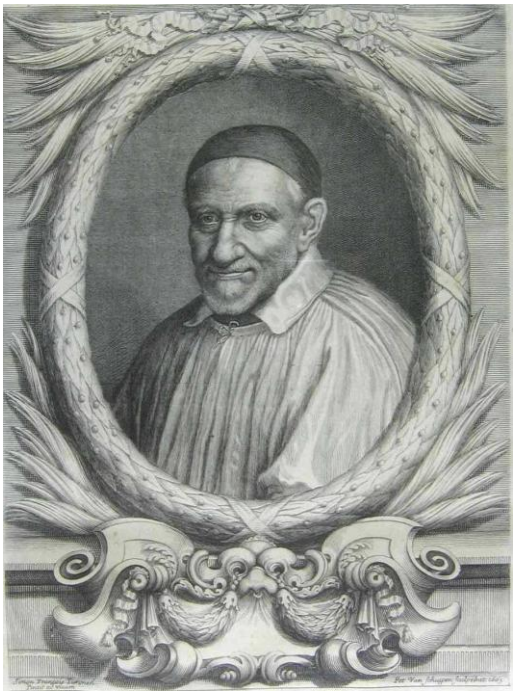


N°170 – décembre 2025

LE MONSIEUR VINCENT

Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X
Bulletin des chapelles
de l'Ecole Saint-Jean-Bosco de Marlieux

Cent ans après décembre 1925

10 décembre 1925
Les cinq premiers samedis : apparitions de Pontevedra

(Source : abbé Fabrice Delestre)

Les six apparitions de Notre-Dame à Fatima en 1917 ont connu un prolongement dans des apparitions très importantes, d'abord en 1925-1926 à Pontevedra, puis en 1929 à Tuy. Ce fut Lucie, la seule des trois enfants de Fatima encore en vie, qui fut gratifiée de ces apparitions, alors qu'elle était jeune religieuse. Elle avait été alors envoyée au couvent de Pontevedra, en Galice, province espagnole située au nord du Portugal.

C'est là que l'Enfant Jésus et la très Sainte Vierge vinrent la visiter, au cours de deux apparitions, et lui exposèrent la dévotion réparatrice des premiers samedis du mois, lui demandant de s'en faire l'apôtre autour d'elle.

Ces apparitions avaient été annoncées par Notre-Dame elle-même à Fatima, le 13 juillet 1917, quand elle avait affirmé aux pastoureaux qu'elle reviendrait plus tard pour expliciter les deux moyens surnaturels qu'elle proposait pour éviter au monde de grands châtiments : « *Pour empêcher cela, je viendrai demander la consécration de la Russie à mon Cœur Immaculé et la communion réparatrice des premiers samedis du mois*. »

La dévotion réparatrice des premiers samedis du mois est l'un des actes les plus importants de la dévotion au Cœur Immaculé de Marie, car elle a en vue, en plus du salut des âmes chrétiennes, celui des grands pécheurs, particulièrement ceux qui ont très gravement offensé la Sainte Vierge et ne peuvent être sauvés sans réparation.

Voyons la première apparition de Notre-Dame et de l'Enfant Jésus à Sœur Lucie, telle que racontée par la voyante elle-même, qui écrit à la troisième personne par humilité.

« *Le 10 décembre 1925, la très Sainte Vierge lui apparut et, à côté d'elle, porté par une nuée lumineuse, l'Enfant Jésus. La très Sainte Vierge mit la main sur son épaule et lui montra, en même temps, un Cœur entouré d'épines qu'elle tenait dans l'autre main. Au même moment, l'Enfant lui dit : "Aie compassion du Cœur de ta très Sainte Mère, entouré des épines que les hommes ingrats lui enfoncent à tout moment, sans qu'il y ait personne pour faire acte de réparation afin de les en retirer."*

Ensuite, la très Sainte Vierge lui dit : "Vois, ma fille, mon Cœur entouré d'épines que les hommes ingrats m'enfoncent à chaque instant par leurs blasphèmes et leurs ingratitudes. Toi, du moins, tâche de me consoler, et dis que tous ceux qui, pendant cinq mois, le premier samedi, se confesseront, recevront la sainte communion, réciteront un chapelet, et me tiendront compagnie pendant quinze minutes, en méditant sur les quinze mystères du Rosaire, en esprit de réparation, je promets de les assister à l'heure de la mort, avec toutes les grâces nécessaires au salut de leur âme." »

Notre-Dame énonce donc clairement les cinq choses à faire pour bien pratiquer cette dévotion réparatrice le premier samedi de chaque mois :

1) l'intention réparatrice au Cœur Immaculé, qui doit imprégner les quatre actes à poser chaque premier samedi.

2) la confession, qu'il est louable de faire le premier samedi ou dans les huit jours avant ou après, mais qui peut être faite même au-delà, pourvu que les âmes soient en état de grâce le premier samedi. Le pénitent doit faire cette confession en l'offrant avec intention réparatrice dans son cœur ; il peut aussi la formuler oralement à son confesseur s'il préfère, sans y être obligé.

3) la communion, qui doit être offerte en réparation pour tous les péchés, blasphèmes et offenses contre le Cœur Immaculé de Marie.

4) un chapelet, offert à cette même intention.

5) enfin une méditation d'un quart d'heure, pour « tenir compagnie » à la Sainte Vierge. Pour répondre à la demande exacte de la Sainte Vierge, ce quart d'heure de

méditation doit être accompli en dehors du temps durant lequel on récite le chapelet. Seul l'objet de cette méditation est imposé par le Ciel : les quinze mystères du Rosaire. La manière pratique de faire cette méditation est totalement libre : certains préfèrent méditer un seul mystère chaque samedi, d'autres plusieurs mystères, par exemple les cinq mystères joyeux, douloureux ou glorieux, en restant trois minutes sur chaque mystère, ou même l'ensemble des quinze mystères, en restant environ une minute sur chacun.

A cette dévotion réparatrice, accomplie cinq premiers samedis de cinq mois consécutifs, Notre-Dame elle-même attache une magnifique promesse : « Je promets de les assister à l'heure de la mort, avec toutes les grâces nécessaires au salut de leur âme ».

Profitons de ce centenaire des apparitions de Pontevedra pour renouveler notre ardeur dans la pratique de cette dévotion réparatrice au Cœur Immaculé de Marie des premiers samedis du mois.

Que ceux qui ne l'ont pas encore accomplie pour eux la fassent sans plus attendre à l'occasion de ce centenaire, en demandant au besoin à leur confesseur la permission de la reporter au dimanche s'ils ne peuvent la pratiquer les premiers samedis.

Que ceux qui l'ont déjà pratiquée pour eux fassent des séries de cinq premiers samedis pour chacune des âmes qui leur sont proches (famille, amis, collègues, voisins etc.) et qui vivent loin de Dieu, de la Sainte Vierge, de la prière et des sacrements. Nous avons tous de telles âmes dans notre entourage, en nos malheureux temps d'apostasie ! Nous devons avoir en grande pitié leur état de ruine spirituelle, et le souci d'attirer sur elles les miséricordes du Bon Dieu, par la pratique fervente et confiante de cette dévotion réparatrice.

11 décembre 1925
Le Christ-Roi : encyclique Quas Primas

(Source : La Porte Latine)

« C'était le 11 décembre 1925 que le pape Pie XI demandait à l'Eglise universelle de fêter la fête du Christ-Roi le dernier dimanche d'octobre. Et le pape Pie XI le faisait d'une manière tout à fait solennelle, par une encyclique, l'encyclique Quas Primas qui est restée célèbre et dans laquelle il définit, avec toute son autorité pontificale, papale, la royauté de Notre Seigneur Jésus-Christ.

On pourrait donc se demander si cette vérité du règne de Notre Seigneur Jésus-Christ, de la royauté de Notre Seigneur Jésus-Christ, est une vérité qui n'a pas été précisée, qui n'a été en définitive remarquée par l'Eglise que depuis peu de temps.

Car enfin, nous étions au séminaire de Rome, lorsque cette encyclique a paru ; mais il est évident que si notre Saint-Père le pape a cru devoir proclamer cette vérité, c'est que précisément, c'était une vérité enseignée et crue dans l'Eglise depuis les temps apostoliques.

[…] Et pourquoi notre Saint-Père le pape Pie XI a-t-il cru bon de proclamer d'une manière encore plus solennelle en notre temps, la royauté de Notre Seigneur Jésus-Christ ? A cause du laïcisme de notre temps ; à cause de la négation de la royauté de Notre Seigneur Jésus-Christ. Parce que, précisément, en notre temps, on refuse ce royaume. Comme les juifs l'ont refusé, lorsqu'ils l'ont crucifié : *Non habemus regem, nisi Cæsarem* (Jn 19,15) ; *Nolumus hunc regnare super nos* (Lc 19,14) : "Nous ne voulons pas que celui-là règne sur nous".

Alors, les papes, généralement, affirment les vérités d'une manière plus solennelle, lorsqu'elles sont niées, précisément.

Parce que le monde a besoin de ces vérités. S'il y a quelque chose qui nous est précieux, qui nous est cher, c'est bien le règne de Notre Seigneur Jésus-Christ, pour nous personnellement, pour nos âmes. Ce règne que nous préparons ici-bas, pour le règne de l'éternité. »

Mgr Marcel Lefebvre, homélie de la fête du Christ-Roi 1977

Conclusion

Le Christ-Roi découronné, la Sainte Vierge Marie, Reine, découronnée à son tour, ne doivent pas nous trouver indifférents : rendons à Dieu et à sa Sainte Mère ce qui leur appartient par la sainteté de notre vie.

Abbé Xavier d'Anselme

Horaires des messes

Ecole Saint Jean Bosco
264, allée des Platanes 01240 Marlieux
Tél : 04 74 42 86 00 – email : 01e.marlieux@fsspx.fr
Les dimanches et fêtes d'obligation :
9h00 : messe lue (sauf vacances)
10h00 : confessions – 10h30 : messe chantée
18h30 : vêpres et salut du St Sacrement (sauf vacances)
En semaine : 7h15 : messe lue
1er vendredi du mois : 18h30 messe lue
1er samedi du mois : 18h00 salut et chapelet
18h30 messe lue

Chapelle du Sacré-Cœur
155, route du Grobon 01400 Châtillon-sur-Chalaronne
Les dimanches et fêtes d'obligation :
8h00 : confessions – 8h30 : messe chantée

Eglise Saint-Barthélémy
2915, route de Chamont 38890 Saint-Chef
Les dimanches et fêtes d'obligation :
9h00 : confessions – 9h30 : messe chantée
(sauf : Pentecôte – Christ-Roi : messe à 8h00)
1er samedi du mois : se renseigner